



DELIBERATION N° 3 - POINT 3

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

AUTORISATION A DONNER AU DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA FONDATION JEAN MOULIN POUR CERTAINES PRESTATIONS SOCIALES DES AGENTS DE DROIT PUBLIC DE LADOM.

Le Conseil d'administration de LADOM, réuni le vendredi 26 avril 2019, approuve, sous réserve de quelques modifications, la convention avec la Fondation Jean MOULIN dans le cadre de certaines prestations sociales des agents de droit public de LADOM et autorise le Directeur Général à la signer.

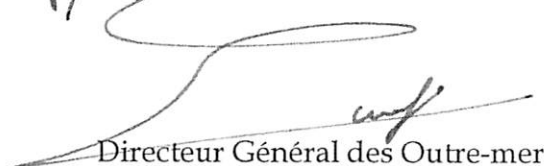
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

VOTE

1 abstention : ~~Mme Jocelyne ALAGAMA~~

2 voix contre : ~~Mesdames Nadia FLAHCENE et Jocelyne ALAGAMA~~

P/ Pour la DGOM,
Emmanuel BERTHIER



Directeur Général des Outre-mer

Pour LADOM,
Philippe JOCK



Président du Conseil d'Administration

